



Déclaration sur des solutions
transformatrices pour des
systèmes agricoles et
alimentaires durables



**Instruments
juridiques de l'OCDE**

Ce document est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Il reproduit un instrument juridique de l'OCDE et peut contenir des informations complémentaires. Les opinions ou arguments exprimés dans ces informations complémentaires ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays Membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Pour accéder aux textes officiels à jour des instruments juridiques de l'OCDE, ainsi qu'aux informations s'y rapportant, veuillez consulter le Recueil des instruments juridiques de l'OCDE <http://legalinstruments.oecd.org>.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE, *Déclaration sur des solutions transformatrices pour des systèmes agricoles et alimentaires durables*, OECD/LEGAL/0483

Collection : Instruments juridiques de l'OCDE

Crédits photo : © ChrisW/Shutterstock.com

© OECD 2022

Ce document est mis à disposition à titre gratuit. Il peut être reproduit et distribué gratuitement sans autorisation préalable à condition qu'il ne soit modifié d'aucune façon. Il ne peut être vendu.

Ce document est disponible dans les deux langues officielles de l'OCDE (anglais et français). Il peut être traduit dans d'autres langues à condition que la traduction comporte la mention "traduction non officielle" et qu'elle inclut l'avertissement suivant : "Cette traduction a été préparée par [NOM DE L'AUTEUR DE LA TRADUCTION] à des fins d'information seulement et son exactitude ne peut être garantie par l'OCDE. Les seules versions officielles sont les textes anglais et français disponibles sur le site Internet de l'OCDE <http://legalinstruments.oecd.org>"

Informations Générales

La Déclaration sur des solutions transformatrices pour des systèmes agricoles et alimentaires durables a été adoptée le 4 novembre 2022 lors de la réunion du Comité de l'agriculture (COAG) de l'OCDE au niveau des Ministres, qui s'est tenue à Paris. Elle énonce une vision commune des pouvoirs publics quant aux mesures nécessaires pour transformer les systèmes agricoles et alimentaires en vue de i) garantir la sécurité alimentaire et la nutrition, ii) renforcer la durabilité, iii) assurer des moyens de subsistance pour tous.

La Déclaration souligne l'importance d'élaborer des mesures transformatrices et innovantes pour promouvoir des systèmes agricoles et alimentaires plus durables et résilients. À cet effet, les Adhérents sont appelés à élaborer et appliquer des programmes d'action cohérents mobilisant toute l'administration, à promouvoir des processus inclusifs, à accroître les investissements dans la recherche-développement et dans les infrastructures, à améliorer la collaboration en matière de recherche et le partage de connaissances, à renforcer la coopération internationale, à intensifier la contribution des échanges à la transformation des systèmes agricoles et alimentaires, et à mettre au point des mesures au service des systèmes alimentaires locaux, nationaux et mondiaux.

Les Ministres ont également invité l'OCDE, par l'intermédiaire du COAG, à faire avancer les travaux dans un certain nombre de domaines prioritaires, visant à mesurer la croissance durable de la productivité agricole ; mettre au point de nouvelles approches au service de politiques inclusives ; étudier les possibilités de mise en place de politiques agissant sur la demande ; améliorer les indicateurs agro-environnementaux et élaborer des indicateurs pour mesurer l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets ; mesurer la contribution des échanges à la transformation durable des systèmes agricoles et alimentaires ; examiner les mesures de soutien agissant au bénéfice ou au détriment de l'environnement ; collecter des éléments probants sur la contribution des femmes à l'innovation et aux politiques et normes inclusives intégrant la problématique femmes-hommes ; et évaluer les politiques visant à soutenir la transition pour les nouveaux entrants et ceux qui quittent le secteur.

La Déclaration s'appuie sur des travaux d'envergure de l'OCDE sur les systèmes agricoles et alimentaires produits au cours des 20 dernières années, notamment la Déclaration sur des politiques meilleures pour un système alimentaire mondial productif, durable et résilient de 2016 [OECD/LEGAL/0423], ainsi que les résultats présentés dans les [rapports de l'OCDE sur l'évaluation et le suivi des politiques agricoles](#), les [Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO](#) et dans le rapport [Making Better Policies for Food Systems](#) de 2021 (Concevoir de meilleures politiques à l'égard des systèmes alimentaires).

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet de la réunion ministérielle : <https://www.oecd.org/fr/agriculture/ministerielle/> ou contacter coagministerial@oecd.org.

NOUS, ministres et représentants de haut niveau de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, du Chili, de la Colombie, de la Corée, du Costa Rica, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, d'Israël, de l'Italie, du Japon, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, du Mexique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Pérou, de la Pologne, du Portugal, de la République slovaque, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, de la Türkiye et de l'Union européenne, nous sommes réunis au siège de l'OCDE à Paris les 3 et 4 novembre 2022 dans le cadre de la réunion du Comité de l'agriculture de l'OCDE au niveau des Ministres, sous la direction du Canada et de la Nouvelle-Zélande qui en ont assuré la coprésidence, sous le thème général « Bâtir des systèmes agricoles et alimentaires durables dans un environnement en mutation : défis partagés, solutions transformatrices », en vue d'examiner les défis actuels et futurs des systèmes agricoles et alimentaires et le rôle de l'OCDE et de ses pays Membres pour élaborer et mettre en œuvre des solutions transformatrices qui permettent de les relever.

NOUS CONDAMNONS avec la plus grande fermeté la guerre d'agression injustifiée, non provoquée et illégale menée par la Russie contre l'Ukraine, qui constitue une violation flagrante du droit international et bouleverse les fondements mêmes de l'ordre international, en accord avec les Conclusions politiques adoptées à l'issue de la Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres de 2022. Nous **RAPPELONS** également la décision prise par le Conseil de l'OCDE le 8 mars 2022 de suspendre avec effet immédiat la participation de la Fédération de Russie et du Bélarus aux organes de l'OCDE. **NOUS RECONNAISSONS** que la guerre constitue une menace grave pour la sécurité alimentaire mondiale et le droit à disposer d'une alimentation correcte, notamment en raison de la destruction d'infrastructures et de récoltes et de la fragilisation de la confiance dans les filières d'approvisionnement. **NOUS SOMMES SOLIDAIRES** du peuple ukrainien et du gouvernement démocratiquement élu de l'Ukraine.

NOUS NOUS FÉLICITONS des corridors de solidarité de l'Union européenne et de l'Initiative céréalière de la mer Noire négociée par la Türkiye et les Nations Unies, qui constituent des contributions majeures à la sécurité alimentaire mondiale.

NOUS SALUONS le soutien continu que fournit l'OCDE en produisant des analyses des répercussions économiques, environnementales et sociales de la guerre, ainsi que ses propositions de soutien au redressement et à la reconstruction de l'Ukraine, en association avec les partenaires internationaux concernés.

NOUS RÉITÉRONS nos objectifs communs énoncés dans la [Déclaration sur des politiques meilleures pour un système alimentaire mondial productif, durable et résilient](#), adoptée lors de la réunion du Comité de l'agriculture de l'OCDE au niveau des Ministres qui s'était tenue les 7 et 8 avril 2016.

NOUS RAPPELONS l'importance du rôle de l'OCDE sur le plan international, qui favorise l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles, en faveur de systèmes agricoles et alimentaires productifs, résilients et durables, et constitue un forum permettant à ses Membres et partenaires de travailler de manière concertée pour partager connaissances, expériences et données.

NOUS RÉAFFIRMONS que l'un des principaux buts de l'OCDE est de promouvoir des politiques destinées à faciliter les échanges sur une base multilatérale et non discriminatoire et à limiter les distorsions sur les marchés.

NOUS RECONNAISSONS la nécessité pour les politiques agricoles, y compris les politiques de soutien, de contribuer à réduire les émissions agricoles et de produire des résultats positifs sur le plan environnemental.

NOUS RÉITÉRONS notre attachement aux buts et objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et de ses Objectifs de développement durable (ODD), de l'Accord de Paris, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), de la Convention sur la diversité biologique (CDB), des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et des autres accords multilatéraux pertinents, selon le cas.

NOUS NOUS FÉLICITONS de la déclaration d'action du Secrétaire général des Nations Unies lors du Sommet sur les systèmes alimentaires de 2021 et du Pacte de Tokyo sur la nutrition pour la croissance, conclu à l'occasion du Sommet de Tokyo de 2021 sur la nutrition pour la croissance.

NOUS SALUONS le mémorandum d'entente quadripartite relatif à l'approche « Une seule santé » visant à lutter contre la résistance aux antimicrobiens (RAM), les zoonoses émergentes comportant un risque de pandémie et d'autres menaces contre la sécurité sanitaire mondiale.

NOUS ESPÉRONS un résultat fructueux et ambitieux de la COP27 organisée dans le cadre de la CCNUCC à Sharm el-Sheikh et de la COP15 organisée dans le cadre de la CDB à Montréal.

NOUS RECONNAISSONS qu'une transformation urgente est nécessaire pour atteindre davantage de durabilité et de résilience et faire face au triple défi que doivent relever les systèmes agricoles et alimentaires, à savoir

- assurer la sécurité alimentaire et la nutrition d'une population mondiale croissante,
- relever les défis environnementaux, notamment le changement climatique et la perte de biodiversité, et
- fournir des possibilités de moyens de subsistance à tous les agriculteurs, y compris les exploitants familiaux, ainsi qu'aux personnes employées dans les filières agroalimentaires.

Vers des solutions transformatrices pour des systèmes agricoles et alimentaires durables

NOUS NOUS ENGAGEONS :

1. à soutenir la transformation des systèmes agricoles et alimentaires pour les rendre plus durables et plus résilients, au moyen d'une approche globale, notamment :
 - a. en élaborant et en appliquant des programmes d'action cohérents et efficaces mobilisant toute l'administration ;
 - b. en renforçant les efforts visant à promouvoir des processus inclusifs en s'appuyant sur une conception commune de faits, d'intérêts et de valeurs ;
 - c. en augmentant les investissements dans la recherche-développement et dans les infrastructures ;
 - d. en améliorant la collaboration en matière de recherche et le partage de connaissances, notamment en reconnaissant et en faisant la promotion de l'importance des savoirs autochtones et traditionnels ;
 - e. en renforçant la coopération internationale dans le cadre de l'OCDE et d'autres forums internationaux, notamment par l'échange de meilleures pratiques ;
 - f. en renforçant la contribution des échanges et de marchés en bon état de fonctionnement à la transformation des systèmes agricoles et alimentaires ;
 - g. en mettant au point des mesures permettant aux systèmes alimentaires locaux, nationaux et mondiaux de relever le triple défis précité.

NOUS APPELONS l'OCDE, à travers son Comité de l'agriculture, à soutenir notre action :

2. en favorisant le dialogue et la coopération entre les parties prenantes afin d'identifier les possibilités de mesures concrètes en faveur de la transformation de systèmes agricoles et alimentaires durables ;

3. en renforçant l'évaluation des investissements dans les systèmes d'innovation agricole qui offrent des leviers efficaces en termes de coûts pour évoluer vers des systèmes agricoles et alimentaires productifs, durables et résilients ;
4. en renforçant l'adoption d'une approche fondée sur les systèmes alimentaires dans le cadre de tous les travaux pertinents, y compris en améliorant les données et les analyses en collaboration avec d'autres comités de l'OCDE.

Garantir la sécurité alimentaire et la nutrition

NOUS NOUS ENGAGEONS :

5. à prendre des mesures globales visant à éliminer la faim et toutes les formes de malnutrition, conformément à l'ODD 2 ;
6. à prendre des mesures permettant d'accroître la productivité de manière durable, conformément à l'ODD 2.4 ;
7. à réduire les pertes et les déchets alimentaires, conformément à l'ODD 12.3, et à en améliorer la mesure ;
8. à renforcer les politiques destinées à promouvoir des alimentations saines et des choix de consommation alimentaires bons pour la santé, grâce à des systèmes alimentaires durables ;
9. à renforcer la collaboration avec les parties prenantes pour identifier et amplifier les solutions innovantes et durables dans les pays développés et en développement ;
10. à ne pas imposer de mesures de restriction des échanges injustifiées telles que des interdictions ou des restrictions à l'exportation injustifiées pouvant porter atteinte à la sécurité alimentaire mondiale ;
11. à continuer de renforcer notre appui au Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS), en fournissant toutes les données pertinentes, notamment sur les stocks publics et privés et les marchés d'engrais, afin de renforcer la transparence des marchés ;
12. à promouvoir et à soutenir un système commercial multilatéral fondé sur des règles, ouvert et transparent, dont l'OMC constitue le pilier ;
13. à contribuer aux processus de réforme du commerce de produits agricoles de l'OMC, conformément à l'article 20 de son Accord sur l'agriculture.

NOUS APPELONS L'OCDE, à travers son Comité de l'agriculture, à soutenir notre action :

14. en facilitant l'utilisation d'indicateurs robustes et comparables de la croissance durable de la productivité agricole ;
15. en mettant au point de nouvelles approches et méthodes d'analyse au service de politiques inclusives visant à promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition mondiales, qui puissent aussi bien soutenir les interventions d'urgence que les actions à long terme, notamment en assurant le bon fonctionnement des échanges et des marchés internationaux et nationaux ;
16. en approfondissant l'analyse du fonctionnement des filières agroalimentaires mondiales et nationales, y compris en ce qui concerne les approvisionnements, notamment en énergie ou en engrais, la

concentration du marché et d'autres problématiques logistiques, afin d'identifier les risques potentiels et les possibilités éventuelles pour atteindre des systèmes alimentaires résilients et durables ;

17. en améliorant l'étude des possibilités de mettre les politiques agissant sur la demande au service de la santé des consommateurs et de la durabilité des systèmes alimentaires.

Renforcer la durabilité

NOUS NOUS ENGAGEONS :

18. à renforcer les mesures d'atténuation du changement climatique en réduisant les émissions provenant des systèmes agricoles et alimentaires et en augmentant de manière effective la séquestration du carbone pour contribuer à l'objectif de neutralité des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de l'ensemble de l'économie d'ici à 2050, en mettant à profit les cibles, interventions et politiques innovantes en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre spécifiques au secteur agricole s'appuyant sur les Contributions déterminées au niveau national de l'Accord de Paris ;
19. à élaborer et à mettre en œuvre des politiques favorisant l'adaptation au changement climatique ;
20. à investir dans des services de recherche, d'innovation et de vulgarisation à même de faciliter une croissance durable de la productivité et d'apporter des solutions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ;
21. à améliorer la conservation et la gestion de l'eau dans l'agriculture, en renforçant l'efficacité globale de l'utilisation de l'eau, en réduisant les répercussions sur les ressources en eau douce et en améliorant la résilience face aux risques liés à l'eau, ainsi qu'à poursuivre nos efforts pour nous conformer aux normes pertinentes de l'OCDE ;
22. à travailler de manière concertée pour mettre un terme à la déforestation et la dégradation des terres et inverser ces phénomènes d'ici 2030, tout en assurant le développement durable de l'agriculture et en favorisant la transformation du monde rural au bénéfice de tous ;
23. à réduire les effets environnementaux préjudiciables de la production animale et des pratiques d'élevage portant atteinte à la santé et au bien-être animal, tout en reconnaissant les contributions positives que l'élevage peut apporter à la gestion de la qualité des sols, à la biodiversité et aux moyens de subsistance ;
24. à intensifier les efforts, le cas échéant, pour réformer et réorienter les politiques agricoles, et en particulier à traiter la question des mesures de soutien préjudiciables pour l'environnement, afin de progresser vers des systèmes agricoles et alimentaires plus durables ;
25. à promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques agricoles propres à conserver, à utiliser de manière durable et à restaurer la biodiversité, à traiter les effets négatifs de la conversion de terres en terres agricoles sur la biodiversité, à améliorer les services écosystémiques, la santé des sols et la qualité de l'air et de l'eau, notamment en adoptant des approches agroécologiques et d'autres approches innovantes et adaptées au contexte.

NOUS APPELONS l'OCDE, à travers son Comité de l'agriculture, à soutenir notre action :

26. en améliorant les indicateurs agro-environnementaux, sur la base de données scientifiques, pour favoriser une gestion de l'agriculture qui tienne compte des impératifs environnementaux et climatiques, ainsi que la conservation des terres, de l'eau et de la biodiversité ;

27. en élaborant des données, des indicateurs communs et des analyses qui permettent de mesurer les progrès des systèmes agricoles et alimentaires s'agissant de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets, notamment les pertes et les déchets alimentaires, et en contribuant à l'engagement de l'OCDE dans la lutte contre le changement climatique, en particulier à travers le Projet horizontal sur la résilience climatique et économique et le Programme international pour l'action sur le climat (IPAC) ;
28. en analysant l'efficacité et l'efficience des politiques agricoles actuelles et à venir pour favoriser de meilleurs résultats des systèmes alimentaires sur le plan environnemental ;
29. en examinant les mesures de soutien agissant au bénéfice ou au détriment de l'environnement et en fournissant des analyses fondées sur des données probantes à l'appui des réformes destinées à améliorer les résultats sur le plan environnemental ;
30. en approfondissant les analyses et en fournissant des solutions pour faire en sorte que les échanges internationaux et les marchés nationaux contribuent positivement à la transformation durable des systèmes agricoles et alimentaires ;
31. en améliorant, notamment par la modélisation, le suivi et l'anticipation des risques pour les systèmes agricoles et alimentaires, en particulier les risques liés à l'eau, afin de renforcer la résilience globale des systèmes agricoles et alimentaires.

Assurer des moyens de subsistance pour tous

NOUS NOUS ENGAGEONS :

32. à relever les défis en termes d'ajustement et à promouvoir des opportunités pour les moyens de subsistance des personnes affectées par la transformation des systèmes alimentaires et le changement climatique, notamment celles confrontées à la nécessité de modifier leurs activités ou de quitter le secteur ;
33. à agir face aux difficultés liées à l'emploi tout au long de la chaîne d'approvisionnement, en élaborant des politiques propres à attirer les jeunes, les femmes et les nouveaux actifs dans les secteurs alimentaire et agricole et à renforcer le transfert de savoirs et de compétences pour traiter les nouveaux besoins des personnes qui travaillent dans ces secteurs ;
34. à mettre au point des politiques de gestion des risques pour renforcer la résilience et permettre aux agriculteurs, en particulier les plus vulnérables, de faire face à des événements de plus en plus fréquents, imprévisibles et préjudiciables ;
35. à promouvoir et à mesurer les avancées vers une agriculture profitable à tous, et à reconnaître les contributions importantes des communautés autochtones, des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés ou sous-représentés tout en traitant les problématiques particulières qui concernent ces populations, notamment en investissant pour assurer la transformation vers des systèmes alimentaires justes et inclusifs ;
36. à renforcer les mesures visant à fournir de meilleures possibilités aux femmes dans le secteur agricole, notamment l'accès à des fonctions dirigeantes, afin de réduire les inégalités et les injustices ;
37. à promouvoir, dans le cadre des systèmes agricoles et alimentaires, des activités cohérentes, durables, responsables et inclusives qui renforcent le développement rural ;
38. à poursuivre et à renforcer nos efforts pour mettre en œuvre la [Recommandation du Conseil sur le Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables](#) ;

39. à faciliter l'accès aux technologies numériques et à d'autres innovations propres à accélérer la transformation durable et inclusive des systèmes agricoles et alimentaires, et à en favoriser le déploiement et l'application ;
40. à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de normes fondées sur des données scientifiques et des éléments probants pour faciliter les échanges et assurer l'accès aux innovations, tout en protégeant la santé et le bien-être des êtres humains et des animaux, la santé des plantes, ainsi que l'environnement, notamment par l'intermédiaire de l'approche « Une seule santé ».

NOUS APPELONS l'OCDE, à travers son Comité de l'agriculture, à soutenir notre action :

41. en collectant des éléments probants pour mettre en évidence la contribution des femmes à l'innovation et pour appuyer des politiques et des normes inclusives intégrant la dimension du genre à même d'accompagner l'arrivée de nouveaux entrants dans le secteur et l'évolution de personnes devant changer d'activité ou quitter le secteur, afin de mettre en adéquation l'agriculture du futur avec les objectifs plus larges des systèmes alimentaires, qu'il s'agisse de la production et de la nutrition, des moyens de subsistance ou de l'environnement ;
42. en réunissant des données et des éléments probants permettant de recenser, d'évaluer et de suivre les panoplies de mesures dans les secteurs alimentaires et agricoles, pour optimiser les synergies et gérer les arbitrages, notamment en ce qui concerne les difficultés particulières que rencontrent les groupes sous représentés ou marginalisés ;
43. en approfondissant l'étude des relations commerciales entre les acteurs des chaînes de valeur alimentaires et leurs résultats, notamment s'agissant des revenus et des prix des produits alimentaires ;
44. en identifiant les politiques innovantes, les mesures d'accompagnement institutionnel, les investissements et les transferts de connaissances, pour catalyser des progrès effectifs favorisant la productivité, la durabilité et la résilience de l'agriculture et ainsi contribuer au développement rural ;
45. en évaluant les opportunités, les obstacles et les leviers stratégiques en vue d'une adoption à plus grande échelle des technologies numériques permettant une transformation durable et inclusive des systèmes agricoles et alimentaires ;
46. en améliorant les méthodes de suivi et d'évaluation des politiques relatives aux marchés du travail et au capital humain agricoles.

À propos de l'OCDE

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays Membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Colombie, la Corée, le Costa Rica, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle Zélande, les Pays Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Türkiye. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Instruments juridiques de l'OCDE

Environ 460 instruments juridiques de substance ont été développés dans le cadre de l'OCDE depuis sa création en 1961. Ces instruments comprennent les Actes de l'OCDE (les Décisions et Recommandations adoptées par le Conseil de l'OCDE conformément à la Convention relative à l'OCDE) et d'autres instruments juridiques développés dans le cadre de l'OCDE (notamment les Déclarations et les accords internationaux).

L'ensemble des instruments juridiques de substance de l'OCDE, qu'ils soient en vigueur ou abrogés, est répertorié dans le Recueil des instruments juridiques de l'OCDE. Ils sont présentés selon cinq catégories :

- Les **Décisions** sont adoptées par le Conseil et sont juridiquement contraignantes pour tous les Membres, à l'exception de ceux qui se sont abstenus au moment de leur adoption. Elles définissent des droits et des obligations spécifiques et peuvent prévoir des mécanismes de suivi de la mise en œuvre.
- Les **Recommandations** sont adoptées par le Conseil et n'ont pas une portée juridique obligatoire. Elles représentent un engagement politique vis-à-vis des principes qu'elles contiennent, il est attendu que les Adhérents feront tout leur possible pour les mettre en œuvre.
- Les **Documents finaux de substance** sont adoptés individuellement par les Adhérents indiqués plutôt que par un organe de l'OCDE et sont le résultat d'une réunion ministérielle, à haut niveau ou autre, tenue dans le cadre de l'Organisation. Ils énoncent habituellement des principes généraux ou des objectifs à long terme et ont un caractère solennel.
- Les **accords internationaux** sont négociés et conclus dans le cadre de l'Organisation. Ils sont juridiquement contraignants pour les parties.
- **Arrangement, accord/arrangement et autres** : plusieurs autres types d'instruments juridiques de substance ont été développés dans le cadre de l'OCDE au fil du temps, comme l'Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, l'Arrangement international sur les Principes à suivre dans les transports maritimes et les Recommandations du Comité d'aide au développement (CAD).